



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 décembre 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, **le dix-sept décembre deux mil vingt-cinq à vingt heures**, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel MAGARD, Maire

	Présent	Absent	A donné pouvoir à	Nombre de conseillers
Jean-Michel MAGARD	X			Elus : 19
Denis BELLINGER	X			En fonction : 16
Gaëlle BESSIN	X			Présents : 12
Gaëlle BILBAULT (WALLERICH)		X	Frédéric DROUIN	Votants : 16
Céline CARRERE (SCHOENECKER)		X	Gaëlle BESSIN	
Isabelle CORNETTE (MATOWICS)	X			
Alain COURCELLE	X			Date de la convocation
Frédéric DROUIN	X			09 décembre 2025
Charles HEINE	X			
Isabelle HIGUET (WEISS)	X			
Sébastien KOUN	X			
Sandrine LECLERC (PETITJEAN)		X	Alain COURCELLE	Secrétaire de séance
Emmanuel LEVAUX	X			Fabrice MAUFAY
Christine MANGIN (BOESPFLUG)	X			
Fabrice MAUFAY	X			
Raphaël REYSZ		X	Sébastien KOUN	

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur Jean-Michel MAGARD, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Monsieur Fabrice MAUFAY est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Informations diverses :

- Le ramassage des sapins se fera le lundi 12/01/26. Un flyer sera distribué dans les BAL.
- La modification simplifiée n°2 du PLU a été lancée.
- Maison Hornecker : le CU opérationnel est en attente.

Objet : Subventions 2025 : Les Verts 2 Terres
--

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 150.00 € à l'association « Les Verts 2 Terres » dans le cadre des subventions versées au titre de l'année 2025.

Motion :

Le **Conseil Municipal**,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** d'attribuer la somme de 150.00 € à l'association « Les Verts 2 Terres ».

Délibération n° 2025 / 79

Objet : Subventions 2025 : Ecomissions

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 150.00 € à l'association « Ecomissions » dans le cadre des subventions versées au titre de l'année 2025.

Motion :

Le **Conseil Municipal**,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** d'attribuer la somme de 150.00 € à l'association « Ecomissions».

Délibération n° 2025 / 80

Objet : Subventions 2025 : AILE
--

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 150.00 € à l'association « AILE » dans le cadre des subventions versées au titre de l'année 2025.

Motion :

Le **Conseil Municipal**,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** d'attribuer la somme de 150.00 € à l'association « AILE ».

Objet : Remboursement à l'association Ecomissions des frais Anim Ados 2025

Dans le cadre des Anim Ados 2025, l'association Ecomissions a déboursé la somme de 136,95 € pour l'organisation d'un déjeuner avec les jeunes participants.

Aussi, il est demandé à l'assemblée d'accorder le remboursement de ces frais.

Motion :

Le **C**onseil **M**unicipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** de rembourser les frais de l'association « Ecomissions » d'un montant de 136,95 € dans le cadre des Anim Ados 2025.

Objet : Subvention classe transplantée 2026
--

Rapport :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de subventionner la classe transplantée à hauteur de 2 610,00 €, soit 30 € par élève.

Motion :

Le **C**onseil **M**unicipal,

Après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir débattu,

A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** de participer à ce projet pour un montant de 2 610,00 €.
- **DIT** que cette participation sera versée à l'organisme responsable du support logistique de cette classe transplantée sur présentation de la facture.

Objet : Demande de subvention DETR – Construction d’une Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Monsieur le Maire informe que, concernant les travaux de construction d’une Maison de Santé Pluriprofessionnelle, un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2026 va être déposé.

Le coût prévisionnel des travaux est de 2 263 098,76 € HT, soit 2 715 718,51 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De solliciter le concours de la DETR hauteur de 33 % du coût prévisionnel HT de l’opération, soit 766 950,00 €

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	Montant HT	Nature	Montant HT	
Travaux	2 118 462,56 €	Région	300 000,00 €	13,00 %
Honoraires	144 636,20 €	Département	414 728,21 €	18,00 %
		CCAM	52 274,00 €	2,00 %
		DETR	766 950,00 €	34,00 %
		FEDER	Sollicité par lettre d’intention	
		Autofinancement	729 146,55 €	33,00 %
TOTAL HT	2 263 098,76 €	TOTAL HT	2 263 098,76 €	100,00 %

La part de travaux non subventionnée sera financée sur les fonds propres de la Commune.

Motion :

Le **Conseil Municipal**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avoir entendu l’exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A L’UNANIMITE,

- **Décide** d’adopter le plan de financement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter la DETR 2026

Objet : Lotissement : échange de terrains et prise en charge des frais d'acte
--

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la réalisation du lotissement « Volstroff 2020 », il reste à acquérir les terrains cadastrés section n°46 parcelles n°620-621-622-623.

Cet achat se fera sous forme d'échange entre une parcelle appartenant à la Commune située dans l'assiette du lotissement cadastrée section 46 n° 561 d'une contenance de 654m² et quatre parcelles appartenant à Monsieur Julien ERMAN cadastrées section n°46 parcelles n°620-621-622-623 d'une contenance totale de 719m².

Motion :

Le **Conseil Municipal**,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** d'acquérir sous forme d'échange les terrains section n°46 parcelles n°620-621-622-623 contre le terrain » section n°46 parcelle n°561 d'une contenance de 654 m².
- **DECIDE** de prendre à sa charge les frais d'acte notarié relatifs à ce dossier.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et à s'acquitter de tous les impôts et taxes, notamment la taxe sur les terrains devenus constructibles prévue par l'article 1605 nonies du Code général des impôts.

Objet : BP 2026 : Ouverture de ¼ des crédits d'investissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Municipal.

Il est proposé à l'Assemblée l'ouverture des crédits nécessaires à la couverture des engagements d'acquisitions et de travaux du 1^{er} trimestre de l'année, qui seront repris au budget primitif 2026.

Motion :

Le **Conseil Municipal**,

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant nécessaire au bon fonctionnement des services, l'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2026,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** l'ouverture des crédits d'investissement énoncés dans le tableau ci-après, qui seront repris au budget primitif 2026,

Chap./A rt.	Libellé du compte	Crédits 2025 (hors reports n-1)	Crédits 2026
20	Immobilisations incorporelles	70 000,00	17 500,00
202	Frais de documents d'urbanisme	10 000,00	2 500,00
2031	Frais d'études et d'insertion	55 000,00	13 750,00
2051	Concessions, droits similaires	5 000,00	1 250,00
21	Immobilisations corporelles	64 250,00	16 062,50
2111	Terrains nus	29 850,00	7 462,50
2158	Autres installations, matériels et outillage techniques	16 400,00	4 100,00

2182	Matériel roulant	15 000,00	3 750,00
2183	Matériel de bureau	3000,00	750,00
23	Immobilisations en cours	475 460,00	118 865,00
231	Immobilisations corporelles en cours	475 460,00	118 865,00
	Total	609 971,00	152 427,50

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Jean-Michel MAGARD

Denis BELLINGER

Gaëlle BESSIN

~~Gaëlle BILBAULT (WALLERICH)~~

~~Céline CARRERE (SCHOENECKER)~~

Isabelle CORNETTE (MATOWICS)

Alain COURCELLE

Frédéric DROUIN

Charles HEINE

Isabelle HIGUET (WEISS)

Sébastien KOUN

~~Sandrine LECLERC (PETITJEAN)~~

Emmanuel LEVAUX

Christine MANGIN (BOESPFLUG)

Fabrice MAUFAY

~~Raphaël REYSZ~~